

Au service de l'insertion des jeunes, la Mission Locale intervient auprès des 16-25 ans sortis du système scolaire pour les aider à construire leur projet professionnel et les orienter sur les formations appropriées. Le contrat d'apprentissage répond à ces deux enjeux.

Mission en apprentissage

Les formations en alternance sont une solution idéale pour obtenir un diplôme avec un véritable débouché professionnel. L'apprentissage permet de se former sur une durée moyenne de deux ans à un métier en combinant l'enseignement en CFA (Centre de Formation d'Apprentis) et la formation pratique en entreprise. La Mission Locale reçoit sur rendez-vous tous les jeunes entre 16 et 25 ans qui souhaitent s'orienter sur des contrats en apprentissage.

« Cette filière en alternance permet à l'apprenti de suivre une formation rémunérée entre 25% et 78% du SMIC en fonction de l'âge et du diplôme préparé. Nous proposons aux jeunes un suivi personnalisé pour les aider dans leur démarche afin de trouver une orientation professionnelle et les mettre en relation avec le CFA adapté à leur projet. Par ailleurs, la Mission Locale propose aux jeunes de les aider à rédiger leur CV et lettres de motivation si le besoin s'en fait sentir. Enfin nous orientons les personnes intéressées vers les chambres de commerce et d'industrie et les chambre des métiers, pour qu'ils puissent obtenir des renseignements sur les entreprises qui recrutent en apprentissage », explique Karim Ghanem, Responsable de la Mission Locale de Levallois.

Permettant d'obtenir une solide expérience professionnelle en entreprise avec un diplôme à la clé, il est possible d'effectuer un apprentissage dans plus de 500 métiers. Des métiers de l'industrie au bâtiment, en passant par le commerce ou le secteur des services avec l'hôtellerie et la distribution, ces formations sont de plus en plus valorisées auprès des employeurs. « 80% des apprentis sont embauchés à l'issue de leur apprentissage. Aux jeunes scolarisés qui attendent une place en lycée professionnel, nous leur conseillons de s'inscrire également en CFA afin d'être certain d'obtenir le cursus qu'ils désirent ». Mais attention, à ceux qui ne veulent pas laisser passer leur chance, il ne faut pas tarder au-delà du mois de juin.

Michaël Lévy

Conseils pratiques

Alain Rapoutet, Conseiller à la Mission Locale

« Les inscriptions en CFA ne sont validées que lorsque le contrat d'apprentissage est signé avec l'employeur. Il est donc nécessaire de démarcher le plus tôt possible l'entreprise et participer aux différentes portes ouvertes organisées par les CFA, pour retirer leurs dossiers d'inscription et passer les tests d'admission. »

